

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICE : Isabelle Dubé, chef de service santé, sécurité et mieux-être

DATE : 25 mars 2022

OBJET : **MISE AU POINT – PROCÉDURE EN CAS DE CONTACT COVID+ OU DE SYMPTÔMES MALGRÉ LES ASSOUPPLISSEMENTS**

Compte tenu de l'assouplissement des directives fournies à la population en cas de contact avec un cas positif à la COVID-19, nous tenons à préciser que celles-ci **ne s'appliquent pas pour les travailleurs de la santé.**

Pour la gestion des travailleurs de la santé exposés ou diagnostiqués positifs, **les règles suivantes sont toujours en vigueur :**

https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_laurentides/Sante_Publique/Maladies_infectieuses/COVID_employes/PCI/Gestion_TdS_exposes_ou_diagnostiqués_COVID-19.pdf

Rappel de procédure – contact avec un cas positif

Si vous avez **été en contact avec un cas positif** à la COVID-19, vous devez compléter le formulaire à l'adresse : <https://forms.office.com/r/pqguKwZQhr>

Nous restons à l'affut des prochaines directives fournies par l'INSPQ et vous tiendrons informés.

Merci de votre habituelle collaboration.